

## AVIS PUBLIC

---

**Adoption du Règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal**

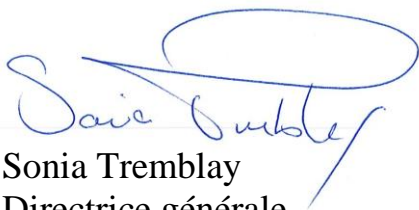
---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 4 novembre 2019, le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le Règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal.

Ce règlement a été approuvé le 17 janvier 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 27 février 2020.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière